

AUTO ECOLE PARC ST THYS

120 bd de st loup

13010 Marseille

0491445134

www.autoecolesaintloup.com



PROGRAMME DE FORMATION PERMIS A2

OBJECTIF

Obtention de la catégorie du permis permettant de conduire une motocyclette d'une puissance inférieure ou égale à 35 Kw. Et supérieur à 125 cm³

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Avoir minimum 18 ans
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 18 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

INTERVENANTS :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) ainsi que la mention complémentaire « 2 roues », ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) ainsi que la mention complémentaire « 2 roues ».
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES:

Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adultes .
- Moyens et outils:
- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Élèves conducteurs en cours de formation

Véhicules :

- Véhicules à boîte manuelle de la catégorie A2 du permis de conduire

EFFECTIFS:

- 5 élèves maximum pour 5 véhicules pour les leçons

HORAIRES:

en fonction du planning définit avec l'auto école

DUREE:

4 à 5 stages d'une demi journée pour un total de 20h de pratiques (en et hors circulation)

PROGRAMME (REMC):

- **1 MAITRISER LE MANIEMENT DE LA MOTO A VITESSE REDUITE PUIS A VITESSE PLUS ELEVEE , HORS CIRCULATION**
- **2 APPREHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES**
- **3 CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILE ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS**
- **4 PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME SUR ET ECONOMIQUE**

EPREUVES:

1 LE PLATEAU

Épreuve à allure réduite

- Un exercice sans l'aide du moteur, dit « poussette » qui consiste à déplacer la moto en marche avant et arrière, entre 2 portes,
- Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.

Vérifications

-A l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.

Interrogation orale

- Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto

Épreuve à allure plus élevée : freinage

-Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.

Épreuve à allure plus élevée : évitement

-Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage

2 LA CIRCULATION

Des parcours les plus variés possibles, Conduite autonome durant 5 minutes,